

Destinataire(s) :

COMMUNAUTE URBAINE GPS&O

MAIRIE DE JAMBVILLE

SFDE AGENCE NORD YVELINES

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

(Code de la santé publique - Titre II : Sécurité sanitaire des eaux et des aliments)

Résultats des analyses effectuées dans le cadre suivant : Renforcement du contrôle de l'eau

GPS&O VEOLIA NORD

Commune de : JAMBVILLE

Prélèvement et mesures de terrain du **07/02/2023 à 10h31** pour l'ARS, par le laboratoire :

LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL), qui a également réalisé les analyses.

Nom et type d'installation : MONTALET - JAMBVILLE (UNITE DE DISTRIBUTION)

Type d'eau : EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE

Nom et localisation du point de surveillance : POINT MOBILE JAMBVILLE - CENTRE D'ACTIVITÉS DES SCOUTS , RO
EVIER SANITAIRE SOUS SOL REFECTOIR

Code point de surveillance : 0000000487 Code installation : 000566 Type d'analyse : PES6

Code Sise analyse : 00238434 Référence laboratoire : LSE2302-11549 Numéro de prélèvement : 07800232412

Conclusion sanitaire :

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

(PLV-07800232412 - page : 1)

Le vendredi 24 février 2023

Pour la Directrice générale et par délégation,
Pour la Directrice départementale et par délégation,
L'Ingénieur d'études sanitaires,

Signé

Marie-Claude GOURDET

Les résultats détaillés sont consultables page(s) suivante(s)

Analyse laboratoire	Résultats	Unité	Limites de qualité		Références de qualité	
			Mini	Maxi	Mini	Maxi
<i>Pesticides triazines et métabolites</i>						
Atrazine	0,007	µg/L		0, 10		
<i>Pesticides Divers</i>						
Total des pesticides analysés	0,088	µg/L		0, 50		
MÉTABOLITES PERTINENTS						
Atrazine déséthyl	0,041	µg/L		0,1		
Atrazine déséthyl déisopropyl	0,040	µg/L		0,1		
Atrazine déséthyl-2-hydroxy	<0,005	µg/L		0,1		
Atrazine-2-hydroxy	<0,020	µg/L		0,1		
Atrazine-déisopropyl	<0,020	µg/L		0,1		
Atrazine déisopropyl-2-hydroxy	<0,020	µg/L		0,1		

Les conclusions sanitaires sont consultables en page 1